

République française

Département de l'Aude

Commune de Les Martys (11390)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2023

Date de convocation : 5 mai 2023

Date d'affichage : 5 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mai à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BONNET Claude, Maire.

La réunion a débuté à 18h15 sous la présidence de Monsieur BONNET Claude, Maire.

Conseillers présents : BARBERA David, BENAZETH Cécile, FLORENCE Nicole, GARCIA Franck, GUITARD André, PRIETO Valérie, VARGUES Michel.

Conseillers absents : MALRIC Anaïs, OUILHOU Christophe, HOULES Sandrine.

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Absents : 3

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres du Conseil Municipal) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour

- 1- Nomination du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du procès-verbal du 12 avril 2023,
- 3- Coupe sanitaire forêt communale,
- 4- Enquête publique pour autorisation exploitation carrière de Lacoste,
- 5- Courrier pour aménagement extérieur abri bois,
- Questions diverses.

1- Nomination du secrétaire de séance : Nicole FLORENCE

2- Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

3- Coupe sanitaire forêt communale : Inscription à l'état d'assiette et vente de Coupes de bois

Le Conseil Municipal prend connaissance des coupes prévues à l'état d'assiette de l'exercice 2023 et de la proposition ci-dessous du technicien responsable de la forêt communale :

- Inscription à l'état d'assiette des parcelles : 1 et 2 (*La Garnison*), coupe sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition du technicien pour les coupes ci-dessus,
- DEMANDE que les coupes inscrites à l'état d'assiette soient mises en vente en 2023 sur la base des recommandations du responsable Commercialisation des bois de l'ONF,
- CONFIE à l'ONF la fixation du prix de retrait,
- DONNE pouvoir au Maire de fixer, en relation avec l'Agent Responsable de la Coupe ou, en son absence avec l'Agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours (acheteur de l'article principal) et d'approuver le prix moyen unitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.

4- Enquête publique pour autorisation exploitation carrière Lacoste

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'ouverture de l'enquête publique du 9 mai au 8 juin 2023 inclus portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS ETABLISSEMENT GRANIER INDUSTRIE DE LA PIERRE relative au renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de schiste située sur le territoire de la commune de Miraval-Cabardes au lieu-dit « Lacoste ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à cette exploitation et n'a aucune observation supplémentaire à formuler,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

5- Courrier pour aménagement extérieur abri bois

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme et Mr SARRAZIT, demandant l'autorisation d'implanter une petite armoire de stockage de bois contre la façade nord/ouest de leur habitation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à la demande de Mme et Mr SARRAZIT pour cette construction.

Questions diverses

- Courrier du COVALDEM :

Monsieur le Maire donne lecture de ce courrier qui propose aux communes d'installer un compostage collectif sur les communes intéressées.

La règlementation de ce compostage collectif serait très difficile à faire respecter. Monsieur le Maire propose plutôt, soit de mettre à disposition des habitants des composteurs individuels, soit d'acheter à plusieurs communes un broyeur collectif.

Le Conseil Municipal décide d'étudier les deux solutions et d'en reparler à la prochaine réunion.

- **Maison de la famille ESCOBEDO :**

La maison n'est pas raccordée à l'assainissement mais l'assainissement a été facturé pendant plusieurs années à cette famille. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait possible de raccorder cette maison et a demandé un devis à l'entreprise 2ATP. Ce devis se chiffre à 8 625 € HT. Une autre entreprise sera sollicitée pour avoir un autre devis. Le Conseil Municipal donne son accord pour demander un second devis et l'entreprise sera sélectionnée à une prochaine réunion.

- **Courrier de Mme DHOMPS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme DHOMPS souhaite vendre les parcelles AR N°1, AI N°47, 51 et 52, soit 7 hectares. Ces parcelles sont adjacentes aux parcelles communales. Le Conseil Municipal demande à ce que Mme DHOMPS propose un prix de vente avant de délibérer.

- **Devis de TPMN :**

Un devis a été réalisé concernant la réfection de plusieurs rues de la commune, très abîmées (rue de la Pège, Chemin du Château d'eau, Chemin des Bourboulis, rue du Lavoir, rue des Bourboulis) pour un total de 36 347 € HT. Vu le montant, le Conseil Municipal décide d'aller voir quelles rues sont prioritaires avant de prendre une décision.

Fin de la séance à 19h30.

**Le Maire,
Claude BONNET.**



**La Secrétaire de séance,
Nicole FLORENCE.**

